

Levée partielle de la suspension temporaire du fonds immobilier de la Canada Vie

Bonjour,

Nous vous remercions de votre patience durant la suspension temporaire visant le fonds immobilier de la Canada Vie. Vous recevez cette communication parce que vous avez investi dans l'un des fonds immobiliers indiqués ci-dessous par l'entremise de votre régime collectif.

Nous sommes heureux de vous annoncer que nous avons maintenant le degré de certitude nécessaire à l'égard des évaluations des biens immobiliers détenus par le fonds pour franchir la prochaine étape vers le retour aux activités normales du fonds. **À compter du 11 janvier 2021**, il vous sera de nouveau possible de verser des cotisations et d'effectuer des transferts dans le fonds.

En outre, bien que la suspension temporaire demeure en vigueur pour les rachats, la situation du fonds immobilier nous permet désormais d'accepter les demandes de rachat initial des investisseurs. Si vous choisissez de soumettre une demande, vous pouvez le faire **entre le 11 janvier et le 19 février 2021**.

Fonds visés

- Fonds immobilier (CIGWL) (LREG)
- Fonds immobilier (CIGWL) (REGWL)
- Fonds immobilier théorique (CIGWL) (NLREG)

Ce qui s'est produit

- Le 20 mars 2020, la Canada Vie a suspendu les transactions dans le fonds immobilier en raison des conditions de marché liées à la COVID-19. Cette décision a été prise dans l'intérêt supérieur de nos investisseurs, compte tenu de l'incertitude qui régnait quant à l'évaluation des actifs immobiliers détenus par le fonds. Aucune transaction entrante ni sortante n'était autorisée pendant que la suspension temporaire était en vigueur.
- En juin 2020, nous avons repris l'évaluation des biens immobiliers après avoir constaté de nouveaux faits sur le marché qui ont apporté plus de certitude dans l'évaluation des biens immobiliers, comme la levée progressive des mesures d'urgence et une visibilité accrue quant aux flux de trésorerie des actifs immobiliers, notamment au chapitre de la perception des loyers et des programmes gouvernementaux d'aide au loyer.
- Les évaluations externes des biens immobiliers du fonds présentaient un degré d'incertitude élevé au deuxième trimestre. Ces incertitudes se sont atténuées progressivement pour les différentes catégories d'actifs au cours des troisième et quatrième trimestres de 2020.

Ce qui a change

- Bien que la suspension temporaire demeure en vigueur pour les rachats, si c'est ce que vous choisissez, vous pouvez maintenant présenter une demande de rachat entre le 11 janvier et le 19 février 2021.
- Comme mentionné, nous avons maintenant le degré de certitude nécessaire à l'égard des évaluations des biens immobiliers détenus par le fonds pour faire un pas de plus vers le retour aux activités normales du fonds. À compter du 11 janvier 2021, il vous sera de nouveau possible de verser des cotisations et d'effectuer des transferts dans le fonds.
- Bien que la suspension temporaire demeure en vigueur pour les rachats, si c'est ce que vous choisissez, vous pouvez maintenant présenter une demande de rachat entre le 11 janvier et le 19 février 2021.

Si vous voulez verser des cotisations ou effectuer un transfert dans le fonds

- Si vous voulez cotiser au fonds et que vous prenez les décisions de placement pour votre régime, vous devez tout d'abord mettre à jour vos directives quant à la répartition et à l'échéance (s'il y a lieu) en ouvrant une session dans macanadavieautravail.com. Il n'y a pas de frais pour de tels changements. Toute somme versée au fonds immobilier sera assujettie à la suspension temporaire des rachats.

Levée partielle de la suspension temporaire du fonds immobilier de la Canada Vie

- Si vous souhaitez transférer une somme dans le fonds immobilier, vous pouvez le faire en ouvrant une session dans macanadavieautravail.com. Toute somme transférée au fonds immobilier sera assujettie à la suspension temporaire des rachats.
- macanadavieautravail.com est notre nouveau site Web pour les participants. Si vous avez besoin d'aide sur ce site, faites défiler la page d'ouverture de session du site pour obtenir des conseils utiles.
- Le service de rééquilibrage automatique demeure désactivé. Une fois que la suspension sera entièrement levée, il sera possible de réactiver ce service.

Si vous voulez demander un rachat ou un transfert à partir du fonds

- Vous pouvez demander un rachat ou un transfert à partir du fonds immobilier **entre le 11 janvier et le 19 février**.
- Dans le cas de vos régimes d'épargne et de revenu, vous pouvez nous appeler au 1 844 765-0837 du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, ET pour soumettre de telles demandes. En janvier, vous pouvez également appeler le samedi à partir du 16 janvier, entre 10 h et 15 h, HE.
- Toutes les demandes doivent nous parvenir au plus tard à **16 h, heure de l'Est, le 19 février 2021**. Vous pouvez annuler ou modifier votre demande en nous fournissant des directives écrites en ce sens avant cette date limite.
- Les demandes de rachat et de transfert au titre du fonds immobilier seront traitées en date du 12 mars 2021, selon la valeur unitaire au 12 mars, laquelle peut être supérieure ou inférieure à la valeur à la date de la demande. Ces transactions sont assujetties aux taxes applicables, mais les frais standards ne seront pas appliqués. Une fois que les demandes auront été traitées, il sera possible de voir les renseignements à leur sujet en ligne et sur le prochain relevé.
- Les demandes de rachat visant des régimes de revenu sont assujetties à des minimums et maximums prescrits, le cas échéant.
- Si vous avez précédemment soumis des directives pour résilier votre régime et que vous avez reçu une lettre affirmant que nous retenons un solde dans le fonds immobilier, vous n'avez pas besoin de soumettre une autre demande. Nous inclurons automatiquement la somme visée dans ce versement.
- Si le montant total de toutes les demandes de rachat et de transfert excède la somme des liquidités pouvant être distribuées à partir du fonds immobilier, les versements seront faits sur une base proportionnelle. Toute somme qui n'aura pas pu vous être payée au titre de votre demande de rachat ou de transfert sera reportée au prochain versement.

Prochaines étapes

Les demandes seront traitées comme indiqué précédemment.

Lorsque nous pourrons satisfaire à la totalité des demandes de rachat, que nous serons à l'aise avec la position de liquidité du fonds, y compris ses engagements opérationnels, et que le degré de certitude entourant les évaluations se sera maintenu, nous lèverons complètement la suspension.

Un placement judicieux

Le fonds immobilier demeure un placement judicieux pour un portefeuille de placements diversifié à long terme. Le fonds détient un portefeuille diversifié d'actifs de premier ordre dans tout le Canada; la stratégie de placement est axée sur la croissance de la trésorerie, sans négliger le potentiel de plus-value du capital. Le fonds bénéficie de la vaste expérience et du talent de l'équipe de Conseillers immobiliers GWL, qui gère plus de 239 immeubles au Canada. Conseillers immobiliers GWL et la Canada Vie restent déterminés à soutenir ce fonds et à maintenir sa position en tant qu'excellente composante d'un portefeuille de placement bien équilibré et à long terme.

Pour obtenir de plus amples renseignements

Levée partielle de la suspension temporaire du fonds immobilier de la Canada Vie



Le Survol du fonds, accessible dans macanadavieautravail.com renferme des renseignements détaillés sur le fonds immobilier, notamment sa composition et son rendement. Vous pouvez aussi trouver plus d'information sur la suspension temporaire du fonds de placement immobilier sur la page consacrée à la COVID-19 de canadavie.com.

Nous sommes là pour vous aider

- Pour demander un rachat ou un transfert à partir du fonds immobilier, appelez-nous au 1 844 765-0837 du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h, ET. En janvier, vous pouvez également appeler le samedi à partir du 16 janvier, entre 10 h et 15 h, HE.
- **Si vous avez des questions après le 19 février**, appelez-nous au 1 800 724-3402, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h, HE.
- **Si vous avez besoin d'aide sur notre nouveau site Web** – macanadavieautravail.com – faites défiler la page d'ouverture de session du site pour obtenir des conseils utiles.

Merci encore pour votre patience.

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

L'unité d'exploitation Client collectif